

A quand des ratios dans le secteur des personnes âgées ?

L'Assemblée nationale a adopté, ce jeudi 23 janvier, une proposition de loi visant à instaurer un nombre minimum de soignants par patient. Déjà approuvé par le Sénat, le texte a été voté sans modification et est donc définitivement adopté par le Parlement.

Depuis près de 20 ans, l'AD-PA et nombres de rapports gouvernementaux et parlementaires appellent à la mise en place de ratios dans le secteur du Grand-âge.

L'AD-PA préconise le ratio minimum de 8 professionnels pour 10 résidents dans les établissements personnes âgées et l'équivalent dans les services à domicile.

Sans méconnaître et faire fi des difficultés de recrutement induit par le manque d'attractivité du secteur, l'AD-PA considère que la société française a le devoir d'accompagner dignement les personnes âgées vulnérables et que chaque acteur doit y prendre sa part de responsabilité.

Cela passe donc par la détermination d'un ratio minimum de professionnels auprès des personnes âgées, en y associant les moyens financiers. L'AD-PA espère que l'exécutif se saisira de cette question notamment dans le cadre du plan démographique 2050 engagé par la ministre Catherine Vautrin et qu'une loi, digne de ce nom, sera enfin adoptée.

Dans l'attente, l'AD-PA appelle les directeurs à la « désobéissance éthique » dès lors que les pouvoirs publics les inciteraient à baisser la qualité pour équilibrer le budget.

Enfin, suite à la publication du décret permettant aux établissements de rehausser leurs prix, l'AD-PA sera particulièrement vigilante à d'éventuels désengagements en opportunité de Départements.



Téléchargez
notre plateforme
plateforme.ad-pa.fr

Pierre ROUX
Romain GIZOLME
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - s.bach@ad-pa.fr

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

X : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)